

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 2 FEVRIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
09	6	4
<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u>		
N° 02-02-23-02		
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 ET VOTE		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 02 du mois de Février à **14h30**.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Aurélie GIRARD, Pascal SIMONET, Gaston SECONDI, Stéphanie PETRALIA, Sébastien BOUDILLON, Louise NOEL.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Josy CHAMBON représentée par Jean-Luc DELAUNAY, François CARRASSAN représenté par Yann TAINGUY, Valérie MONDONE représentée par Nadine ESPINASSE Hélène ARNAUD-BILL représentée par Aurélie GIRARD Richard EVENCE représentée par Anne-Laure BARREIRO

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Dalia MESSARA, Jean-Pierre BLANC, Claude ARNAUD-GALLI, Marc LAURIOL,

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU JEUDI 02 FEVRIER 2022

~~~~~

**N° D'ORDRE : 02/02/23-02**

**OBJET :**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 ET VOTE**

**Monsieur le Président expose :**

Mes chers collègues,

Nous abordons aujourd'hui le treizième débat d'orientation budgétaire de notre établissement qui fait l'objet d'un rapport joint en annexe que nous allons soumettre à votre vote.

Sous l'égide de ses membres fondateurs que sont la Métropole Toulon Provence Méditerranée, le Conseil Départemental et l'État, l'ESADTPM va donc entamer sa treizième année de fonctionnement sous sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Culturelle.

L'année 2022 a été la deuxième année de fonctionnement au sein du bâtiment « Les Beaux-Arts » dans le nouveau Quartier de la Créativité et de la Connaissance Chalucet à Toulon. Cette étape importante permet à l'École Supérieure d'Art et de Design

Toulon Provence Méditerranée, de disposer d'un outil particulièrement adapté à l'enseignement supérieur artistique et de la recherche, tant au niveau français qu'euro péen.

Avec l'homologation de notre DNSEP option Art au grade de Master en 2010, renouvelée en 2014 et 2016, puis l'homologation de nos DNA option Art et DNA option Design au grade de Licence en 2017, notre établissement est de plain-pied dans le système de l'enseignement supérieur.

Afin de mieux répondre aux orientations de la réforme de l'enseignement supérieur artistique et améliorer l'organisation interne, en particulier dans l'articulation entre la pédagogie et les attendus des tutelles, notre administration a été réorganisée et restructurée. En 2022, l'école s'est dotée d'un organigramme officiel composé d'une direction, de l'équipe pédagogique, de deux services (administration générale et moyens généraux) et d'un troisième service des études qui sera présenté en mars 2023 devant le comité social territorial.

Le renouvellement de l'homologation de notre école a débuté en novembre 2021 pour une durée de deux ans. Pour cela un rapport d'autoévaluation de l'établissement et une autoévaluation des différentes formations dispensées ont été produits le 15 juin 2022 par la direction composée du Directeur et du Directeur Adjoint. Le comité d'experts du haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), s'est ensuite déplacé les 5 et 6 octobre dernier au sein de notre établissement pour une série d'entretiens croisés. A ce jour, l'école est dans l'attente du rapport provisoire qui devrait être rendu par le HCERES au regard des documents produits et des entretiens.

Après échanges entre l'école et le HCERES sur le rapport provisoire, un rapport définitif sera transmis au Conseil national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Artistiques et Culturels (CNESERAC) puis au Ministère de la Culture et à la DRAC PACA.

Depuis trois ans maintenant, l'école travaille sur un projet de rénovation de l'administration avec deux objectifs : adapter l'organisation des services et la gouvernance au profit d'un fonctionnement plus transparent et efficace et optimiser le fonctionnement interne de l'établissement.

Ces deux objectifs se déclinent autour de quatre axes :

- Affirmer l'école comme un lieu d'échanges et de culture (amélioration de la communication, adoption d'une charte graphique, exposition des diplômés, développement des pratiques amateurs en les diversifiant (ouverture de stages pendant les vacances scolaires) et par la mise en place d'un système d'inscriptions trimestrielles et de réinscriptions prioritaires) ;
- Les étudiants, acteurs de l'établissement (renforcement de la place des étudiants au sein des instances de gouvernance, emploi des étudiants vacataires, recherches de dispositifs de lutte contre la précarité étudiante, aide à la diversité et à la lutte contre les discriminations...);
- La création et l'harmonisation d'un cadre de travail commun pour le personnel (mise en place d'outils organisationnels en ressources humaines, amélioration et connaissances de l'environnement de travail...);
- La mise en place d'un nouveau projet pédagogique et la structuration de la recherche.

Les orientations pour 2023 vont donc porter sur ces axes :

- Le maintien d'un haut niveau de communication :
  - Le lancement d'une consultation pour renouveler le site internet de l'Esadtpm en intégrant la nouvelle charte graphique ;
  - La poursuite des actions de communication de l'école (campagne de presse, réseaux sociaux, publications, affiches) et la participation à des salons physiques et virtuels ;
  - Le renforcement du rôle d'acteur culturel régional et national de notre établissement ;
- La pédagogie :
  - L'accueil d'artistes et théoriciens reconnus au sein de l'établissement,
  - L'ouverture de nos étudiants sur l'actualité artistique contemporaine par le biais de visites d'expositions et de voyages,
  - L'organisation d'une exposition des diplômés 2022 et la rencontre avec des professionnels,
  - La poursuite de la structuration des modes de professionnalisation et d'accompagnement de la vie étudiante
  - Le développement des activités de recherche et la poursuite de la structuration des programmes de recherche et la création d'un doctorat avec l'université de Toulon,
  - L'extension du dispositif des cordées de la réussite existant avec le Lycée Beaussier à la Seyne sur Mer avec un lycée de la Provence verte et le lycée Rouvière à Toulon qui dispose d'une section sciences et technologies du design et arts (STD2A) ;

- La vie étudiante :
  - Le soutien de l'école à l'action de l'association étudiante « le 7ème sous-sol », récemment créée, avec l'aménagement de leur bureau situé au 4ème étage ;
  - La création d'une banque alimentaire pour les étudiants en partenariat avec la fédération des étudiants toulonnais et les étudiants de Kedge ;
  
- L'harmonisation d'un cadre de travail commun pour les agents de l'école :
  - La mise à disposition d'un bureau au 3<sup>ème</sup> étage affecté aux enseignants doté de tous les équipements nécessaires ;
  - L'achat de souris et de barres de clavier ergonomiques pour prévenir les troubles musculo-squelettiques liés au travail sur écran des agents administratifs ;
- La maîtrise budgétaire :
  - La poursuite du contrôle de l'évolution des charges à caractère général de fonctionnement du nouveau bâtiment (eau électricité, gaz, internet, frais d'entretien, contrôle d'accès et de sécurité du bâtiment) et des charges de personnel ;
  - La mise en place d'un plan quadriennal d'investissement (achat d'imprimantes, matériel photographique, matériel informatique – souris et claviers ergonomiques en prévention des TMS et ordinateurs portables pour les enseignants) ;
  - L'amélioration de notre campagne pour la taxe d'apprentissage et la recherche de mécénats culturels.

#### Eléments budgétaires :

Le budget primitif voté en mars 2022 était de 3 177 496.28 € auquel s'est ajouté le budget supplémentaire voté en juin 2022 pour un montant de 692 491.53 €.

L'effort de notre établissement pour l'exercice 2023 est axé d'une part, sur la maîtrise des charges à caractère général (chapitre 011) et des charges de personnel (012), notamment des intervenants extérieurs, sans mettre en péril nos missions, d'autre part, sur la nécessité de développer des ressources propres (produits de la taxe d'apprentissage et développement de projets de mécénat et de partenariats).

L'augmentation des tarifs des inscriptions en cursus diplômant votée par délibération n° 06/06/22-07 en date du 7 juin 2022, est entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; cela devrait nous permettre d'accroître nos recettes de 11 000€ en 2023 (68 984€ en 2022 contre 80 009€ en 2023 à effectifs identiques).

Les recettes de l'école sur les ateliers de pratiques amateurs sont estimées à 60 000€ pour 2023. A ce prévisionnel, il faudra ajouter les recettes de 2021 pour un montant de 22 825€ et celles de 2022 qui s'élèvent à 60 160€ soit un total de 82 985€. Cette

somme était restée sur notre compte de dépôt suite à des difficultés liées à la clôture de l'ancienne régie.

### **Fonctionnement :**

- Les charges à caractère général (chapitre 11) pourraient être d'environ 477 453 € (364 800 € voté au BP 2022). Le coût de l'entretien du bâtiment s'élève à 75 000 € par an et le coût des fluides à 75 400 € (électricité 48 000 €, eau 11 700 € et gaz 15 700 €). Pour mémoire dans l'ancien bâtiment le coût d'entretien était de 8 000€ par an et l'école ne payait que l'électricité pour un montant d'environ 27 000 €.

- Les charges de personnel (chapitre 012) votées en 2022 étaient de 2 609 000 € au budget primitif et 219 654.93 € au budget supplémentaire soit un total 2 828 654.93 €. Le réalisé est de 2 539 843.28€. Les charges de personnel sont estimées à 2 595 500 € pour 2023. Le coût prévisionnel pour 2023 des agents mis à disposition est de 1 457 500€, pour les agents EPCC de 1 022 000 €, et pour les intervenants extérieurs de 116 000 €. L'évolution de la masse salariale demeure stable ; on peut observer une baisse du coût des agents mis à disposition par la Métropole compensée par une augmentation du coût des agents EPCC. En 2022, le coût des agents mis à disposition est de 1 350 573.70 €, le coût des agents EPCC est de 936 746.17 € et le coût des intervenants extérieurs (vacataires) est de 215 504.58 €.

En 2022, l'école a fait intervenir 80 artistes extérieurs pour des workshops et des séminaires contre 41 en 2021, et a eu recours au service de 17 étudiants sur des vacances pour des actions de médiation à la galerie, d'accueil de l'école et de la bibliothèque et pour les salons contre 8 en 2021. Enfin l'école emploie 5 intervenants sur des vacances se rapportant aux pratiques amateurs (modèles vivant, sérigraphie, histoire de l'art). Cette augmentation, en 2022, du nombre d'intervenants extérieurs traduit une reprise d'activité de l'école post crise sanitaire.

Les dépenses de la section fonctionnement seraient de 3 204 438€ (3 080 898.14 € inscrits au BP 2022).

Ces dépenses seraient équilibrées par les recettes prévisionnelles comprenant une augmentation de la contribution de l'Etat (+ 20 000€) à 200 000€ et le maintien à l'identique des contributions de la Métropole TPM (2 500 000€) et du département du Var (140 000€). Les recettes du cursus diplômant seraient de 80 000€ et celles des ateliers de pratiques amateurs de 183 000€ pour 2023 (60 000€ pour 2023 et 83 000€ au titre des exercices 2021 et 2022). A cela il convient d'ajouter les produits de la taxe d'apprentissage (7 000€), de la redevance distributeur (4 500€), des conventions de mutualisation pour le régisseur, l'entretien du bâtiment, et le véhicule (21 000€), et les différentes subventions accordées pour nos projets et dispositifs tels

que Culture pro, Nature for city life, la mobilité internationale, les cordées de la réussite, la contribution vie étudiante et campus et les mesures en faveur de la santé et de la sensibilisation pour la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (64 200€).

#### Investissement :

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2022 étaient de 96 598.14 €.

Il est proposé ici de prévoir 80 665 € pour l'exercice 2023 afin de l'équilibrer avec les recettes d'investissement qui seraient composées de l'amortissement des immobilisations effectuées en 2022 pour un montant de 40 665 €, et d'un virement de la section de fonctionnement de 40 000 € aux recettes d'investissement.

Le budget primitif prévisionnel de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée pour l'année 2023 pourrait être de 3 285 103€.

#### Recettes prévisionnelles

|                                                     |                    |
|-----------------------------------------------------|--------------------|
| Contribution Métropole Toulon Provence Méditerranée | 2 500 000 €        |
| Etat                                                | 200 000 €          |
| Conseil Départemental                               | 140 000 €          |
| Taxe d'apprentissage                                | 7 000 €            |
| Recettes propres (cursus diplômant et amateurs)     | 223 000 €          |
| Refacturation des services                          | 21 000 €           |
| Redevance Distributeurs                             | 4 500 €            |
| Projets et dispositifs                              | 64 638 €           |
| Subvention Erasmus +                                | 37 500 €           |
| Crous (CVEC)                                        | 7 000 €            |
| Investissement                                      | 80 665 €           |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>3 285 103 €</b> |

#### Dépenses prévisionnelles

|                                                |             |
|------------------------------------------------|-------------|
| Personnel MTPM mis à disposition               | 1 457 500 € |
| Personnel EPCC                                 | 1 022 000 € |
| Intervenants extérieurs (vacations, workshops) | 116 000 €   |
| Charges générales et dépenses pédagogiques     | 477 453 €   |
| Mobilités Erasmus + et aides aux diplômés      | 48 800 €    |
| Dotation aux amortissements                    | 40 665 €    |

|                                           |                    |
|-------------------------------------------|--------------------|
| Titres annulés et charges exceptionnelles | 2 020 €            |
| Virement en investissement                | 40 000 €           |
| Investissement                            | 80 665 €           |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>3 285 103 €</b> |

**CONSIDERANT** que ce rapport ci annexé doit donné lieu à un débat et faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante,

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Et après en avoir délibéré, décide**

### **ARTICLE 1 :**

**DE PRENDRE ACTE** de la tenue de Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget primitif 2023 et de la transmission de son Rapport.

### **ARTICLE 2 :**

**DE VOTER** la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2023 de l'EPCC ESADTPM.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 02/02/2023

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle  
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence  
Méditerranée

  
**Monsieur Yann TAINGUY**